

ARNAVILLE

ECHO du RUDEMONT

Rédaction Mairie d'Arnaville

Bulletin Municipal

N° 208

AVRIL 2022



Place de l'Eglise(cartes ancienne)



Place de l'Eglise 2009



Presbytère avant 1990



Centre Culturel 1993



Traverse village avant 2009



Traverse village actuelle
voitures sur la chaussée,
piétons à l'abri sur les trottoirs

SOMMAIRE :

- ✓ ELECTIONS : CARTES D'ELECTEURS et PROCURATIONS
- ✓ ECOLE : ABSENCE DE REMPLACANT
- ✓ AIDE UKRAINE : ACCES A L'INFORMATION
- ✓ ENTRE ARCHEOLOGIE ET NATURE
- ✓ 8 MAI 2022 : CONVOI DE LA LIBERTE
- ✓ AUTORISATION A PENETRER SUR PROPRIETES PRIVEES
- ✓ ETAT CIVIL :
*Il ne nous est plus possible d'annoncer les événements d'Etat Civil sans autorisation des intéressés.
Merci de nous faire connaître vos désirs pour pouvoir faire paraître ces informations.*
- ✓ RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE
- ✓ CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022

Site internet de la commune d'Arnaville : <http://www.arnaville.mairie54.fr>
Adresse internet de la Mairie : mairiearn@numericable.fr
Téléphone : 03.83.82.62.78



Les décorations de Pâques ont été réalisées et mises en place. Merci aux décoratrices.

ELECTIONS CARTES D'ELECTEURS et PROCURATIONS

Les cartes nouvellement éditées ont été distribuées dans les boîtes à lettres. Si vous rencontrez un problème n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la Mairie.

Procurations :

- ⇒ Un changement de taille est intervenu au 1er janvier 2022 : il s'agit de la « déterritorialisation » des procurations. Désormais, un mandant et un mandataire ne doivent plus obligatoirement être inscrits dans la même commune. En revanche, le mandataire devra se déplacer dans la commune du mandant pour voter à sa place.
- ⇒ Un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.

Consignes Covid :

Le port du masque n'est plus obligatoire pour les électeurs présents dans les bureaux de vote. Il demeure toutefois fortement recommandé pour : les personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques et fragiles, ainsi que pour leurs aidants; les personnes symptomatiques ; les personnes contacts à risque; les cas confirmés de personnes atteintes du covid-19, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement.

ECOLE : ABSENCE DE REMPLACANT

Courant mars les enfants de la classe de Mme Thomas ont été privés de cours durant 3 jours. Madame l'Inspectrice d'Académie, joint par téléphone était désolée de cette situation mais à ce moment-là 20 des enseignants de la circonscription de Pont à Mousson étaient en arrêt (principalement maladie). Elle a dû jongler avec ses effectifs de remplacement et a réussi à pourvoir notre école de 2 jours de classe sur les 5 concernés par l'absence de Mme Thomas. En cette période COVID, cette situation est la même pour de nombreuses écoles dont certaines classes (dans les regroupements ou grandes écoles) n'ont pas eu de remplaçant pendant près d'un mois.

La situation n'est pas facile pour les enfants et leurs parents et nous les remercions des efforts qu'ils ont concédés pour palier ce manque. Par son implication et sa maîtrise, nous pouvons faire confiance à Madame Thomas qui saura compenser cette pause dans le programme scolaire.

AIDE UKRAINE : ACCES A L'INFORMATION : information Préfecture

Le point d'entrée généraliste pour accéder aux informations officielles du Gouvernement est le site: www.gouvernement.fr/info-ukraine

Les informations relatives aux droits et à l'accueil des personnes déplacées sont accessibles depuis le site <https://parrainage.refugies.info/> .

Depuis ce site, vous serez renvoyé vers la bonne page de sites spécialisés dans des fonctions différentes:

- Informer les ressortissants ukrainiens sur leurs droits et leurs démarches (interieur.gouv.fr)
- S'enregistrer en tant qu'interprète
- Proposer un logement (avec www.demarches-simplifiees.fr)
- Proposer une mission de bénévolat (avec www.jeveuxaider.gouv.fr)
- Faire un don financier ou matériel

ENTRE ARCHEOLOGIE ET NATURE

Le dimanche 22 mai 2022, une sortie nature est organisée sur le Rudemont par le Conservatoire des Espaces Naturels. Elle sera animée par messieurs Vincent BLOUET et Nicolas AVRIL.

La réservation obligatoire est ouverte au 03.87.03.00.97 ou animation@cen-lorraine.fr jusqu'au 22 mai 2022 14h.

Rendez-vous est donné :

- Pour les extérieurs : 14h30 Place de l'Eglise puis transport en voiture jusqu'au Rudemont
- Pour les locaux ; 14h45 au chemin qui mène au col du Rudemont.

CEREMONIE DU 8 MAI 2022 - CONVOI DE LA LIBERTE

Pour la 12^{ème} année, l'Association Thanks GI's organise le Convoi de la Liberté le dimanche 8 mai 2022.

Cet évènement est destiné à perpétuer la mémoire de nos Libérateurs, et de rappeler plus particulièrement aux jeunes générations le prix de notre liberté et la valeur symbolique du 8 mai dans notre histoire.

Comme d'habitude, nous recevrons le Convoi au Parking de la Vème Division, lieu symbolique en mémoire des libérateurs de septembre 1944.

Le déroulé de la manifestation

- 16h45 : Cérémonie au Monument aux Morts : dépôt de gerbe, allocution.
- 17h15 : Arrivée du Convoi de la Liberté au Parking de la Vème Division : partage du verre de l'Amitié et exposition des véhicules.

Un courrier vous sera envoyé fin avril pour vous informer des modalités de cette journée.

AUTORISATION A PENETRER SUR PROPRIETES PRIVEES

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Rupt de Mad (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la Communauté de Communes de Mad et Moselle, le Parc Naturel de Lorraine a sollicité Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle pour obtenir l'autorisation de pénétrer dans certaines propriétés privées du territoire dont d'Arnaville.

Par arrêté Préfectoral,

Les agents du PNRL ainsi que deux entreprises accréditées sont autorisées, sous réserve du droit des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire de la commune pour pouvoir réaliser des relevés floristiques et pédologiques afin de cartographier et caractériser les Zones Humides effectives.

A cet effet, ils pourront pénétrer dans les propriétés closes ou non closes (sauf à l'intérieur des maisons d'habitation ainsi que dans les propriétés attenantes et closes par des murs ou des clôtures équivalentes) en vue d'y effectuer l'ensemble des opérations envisagées, indispensables à la poursuite du projet.

Pour les propriétés closes, notification sera faite au propriétaire pas le PNRL

Cet arrêté est valable jusqu'au 1^{er} octobre 2023.

Cet arrêté est à votre disposition sur le site de la commune.

NOUVELLE MAIRIE : travaux

Pour recadrer les délais par rapport au retard pris par les travaux, un nouveau planning de chantier a été présenté aux entreprises.

La fin de ce chantier est prévue pour fin juillet 2022.

Les câbles électriques sont en place. Ils seront positionnés au fur et à mesure de la construction des cloisons.

Actuellement les entreprises de plâtrerie et chauffage sont à pied d'œuvre.

Les pièces intérieures se dessinent, le projet se concrétise.

Les travaux de mutualisation des énergies sont bien avancés au centre culturel : le circuit de circulation d'eau alimentant les radiateurs est en partie installé. Les radiateurs y seront reliés sous peu.

L'utilisation du centre culturel est, pour le moment, limitée.

La bibliothèque reste accessible et ouverte aux horaires habituels.



Bibliothèque (1993)



Chemin Piétonnier (2002)



Parking de la Vème Division(2002)



Aménagement carrefour Rue de Gorze (2005)



Création de 3 logements 98bis Grande Rue (2004)



Station d'épuration (2007)



Mise en place de la table de ping pong (2009)
aire de jeux et terrain de basket (2013/2014)

ETAT CIVIL

Depuis notre dernier bulletin et suivant information des mairies ayant enregistré les actes ou selon information des familles.

Mariage : Nos Félicitations

- Madame Tatiana SANCHEZ et Monsieur Georges KEIFF se sont unis le 26 mars 2022. La famille est domiciliée 112 b Grande Rue.

Décès : nos sincères condoléances :

- Madame Madeleine BOUVIER est décédée le 18 mars 2022 à l'âge de 94 ans. Elle est restée domiciliée à Arnville jusqu'à la fin de sa vie au 3 rue de l'Ancienne Douane.

RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile **dans le mois qui suit son anniversaire**. Une attestation de recensement, **à conserver précieusement**, lui sera remise.

Pour l'année 2022 ; il s'agit de : BALDINGER Nina, BERGE Jeanne, DELANDREA Aude, PELLERIN Julie, PHILIPPE Louise, PRONER Brenan, TETELIN Angèle.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022

Suivant l'évolution de la situation sanitaire, si des manifestations peuvent être envisagées sur Arnville elles pourraient se décliner selon le calendrier ci-dessous :

Année 2022	Animations	Organisateur
15 mai	Brocante	Association des fêtes
10 et 24 avril	Election Présidentielles	
26 juin	Marche Gourmande	Association des fêtes
12 et 19 juin	Elections Législatives	
16/17Juillet	Fête Patronale	Association des fêtes
16 juillet	Bal- Feu d'Artifice	Jeu de Quilles
Octobre	Bourse aux plantes	Association des fêtes
16 Octobre	Repas des Anciens	CCAS
	Exposition	Association des fêtes
Novembre	Bourse aux Jouets	Association des fêtes
27 novembre	Marché de Noël	Association des fêtes
4 décembre	St Nicolas	Amicale Sapeurs-Pompiers
11 décembre	Ste Barbe	Amicale Sapeurs-Pompiers

Ces dates sont susceptibles d'évoluer et d'être complétées



réhabilitation école communale (2011) et périscolaire (2015)

En cours:

Chantier Nouvelle Mairie .

Extension cimetière.

